



## **Snudi FO 93**

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Ecoles, AVS, EVS

Espace Maurice Nilès, 11 rue du 8 mai 1945, 93000 Bobigny

Tel: 01 48 95 43 73 / Fax : 01 73 79 22 76 Courriel : [snudifo93@gmail.com](mailto:snudifo93@gmail.com)

Site : [www.snudifo93.net](http://www.snudifo93.net)

### **Le DASEN envisage d'annuler le mouvement cette année ! 4000 collègues concernés ! Inacceptable !!! Respect du droit à mutation, maintien du mouvement, respect des barèmes et des règles statutaires !**

Lors de la CAPD du lundi 27 mai, le DASEN a annoncé que, suite à des successions de bugs du logiciel ministériel gérant le mouvement (écrasement des données), il envisageait qu'il n'y ait pas de mouvement intra départemental cette année. Seuls les collègues ayant l'obligation de mouvement (les stagiaires, les collègues à titre provisoires, les entrées dans le département, les retours de dispo...) seraient affectés à titre provisoire pour la rentrée. Par ailleurs selon quelle règle d'affectation ? Aucune idée...

#### **Le Snudi FO 93 ne laissera pas passer ! Il s'agit d'une remise en cause du statut, des instances paritaires et du droit à la mobilité des enseignants !**

Le droit à la mobilité est un droit statutaire pour tous les enseignants fonctionnaires d'Etat. La suppression du mouvement est une remise en cause des instances paritaires, ne serait-ce que l'envisager est une indication sur les intentions du gouvernement. Les règles ont subitement changé sans aucune consultation des syndicats ! Près de 4000 enseignants de Seine-Saint-Denis ont participé au mouvement intra départemental...

**Nous exigeons que le mouvement soit assuré pour tous les collègues ayant participé et avec le respect des barèmes de chacun !**

#### **Le mot « barème » en voie de disparition**

Le barème, qui garantit une égalité de traitement entre les collègues, qui permet aux représentants du personnel de vérifier qu'il n'y a pas de passe-droit, est en voie de disparition. Ne laissons pas faire !!!

#### **Le ministère doit prendre toute la responsabilité de ce soi-disant « bug » et garantir le droit et l'égalité de traitement des collègues !**

Les annonces et les attaques du gouvernement se font de plus en plus dures et présentes alors que même le projet de loi de la fonction publique n'est pas encore adopté. Le DASEN anticiperait-il sur la future réforme de la Fonction Publique en réduisant les prérogatives des commissions paritaires et par là-même la défense des collègues ? En tout cas, il envisage cela aujourd'hui, à l'heure de ce projet de loi...

**D'ores et déjà, le Snudi FO 93 contacte les syndicats du département pour se mobiliser et faire reculer de suite le DASEN. Nous proposons une assemblée générale et un rassemblement très vite, nous vous tenons au courant rapidement.**